

I EXTRAITS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

I ATTRIBUTION DES LOTS DES MARCHÉS PUBLICS :

● **Réhabilitation de l'école publique : rénovation thermique et énergétique**

Les membres de la Commission d'achat se sont réunis avant la réunion du Conseil afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a retenu les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT en €
Gros oeuvre	Méthodes et construction	33 422.22
Charpente	SARL Le Bot	37 413.35
Couverture étanchéité	Le Mestre Frères	47 279.29
Menuiseries extérieures	4M	13 146.00
Cloison doublage/Faux plafond	Le Gall Plafond	19 387.10
Peinture	Décors et Techniques	29 744.65
Chauffage ventilation	Elorn plomberie chauffage	35 057.40
Electricité	Lautech	14 755.29
TOTAL HT		230 205.50

● **Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'un lotissement**

Les membres de la commission d'achat proposent aux conseillers municipaux de retenir ING CONCEPT de Landivisiau pour aménager le futur lotissement route de Landerneau pour une somme de 20 500 € HT.

→ Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

● **Avis sur la demande de DUP pour le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Irlande « Celtic Interconnector »**

Préalablement à l'enquête publique, la commune de La Martyre est consultée dans le cadre de :

- La demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au titre des codes de l'énergie, de l'environnement et de l'urbanisme pour la liaison sous-marine et souterraine à courant continu
- La demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au titre des codes de l'énergie et de l'environnement pour la liaison sous-marine et souterraine à courant alternatif.

La commune :

→ soutient ce projet d'intérêt général, au regard notamment des bénéfices socioéconomiques attendus : une augmentation de l'intégration d'énergies renouvelables, une amélioration de la sécurité en approvisionnement et une contribution à la solidarité électrique européenne.

→ décide d'émettre un avis défavorable sur la seule portion de tracé général de la liaison souterraine à courant continu sur le secteur de Verveur et Kervern Huella .

